

Communication publicitaire - Avant toute souscription, veuillez prendre connaissance du Document d'Informations Clés et du prospectus

Objectifs et Politique d'investissement (Source : Amundi) *

Un fonds nourricier est un fonds qui investit au moins 85 % de son actif dans un autre fonds, appelé fonds maître. CPR Invest - Defensive (le « Compartiment nourricier ») investit dans la part T de CPR Croissance Défensive, un Fonds commun de placement français (le « Fonds maître »). L'objectif d'investissement du Compartiment nourricier est le même que celui du Fonds maître après déduction des commissions spécifiques à chaque part du Compartiment. L'objectif d'investissement du Fonds maître est de générer, sur la période de détention recommandée (au moins deux ans), une performance annuelle, nette de frais, supérieure à €STR capitalisé + 2,50 % avec une volatilité maximale attendue de 7 %. Pour ce faire, l'équipe de gestion définit l'allocation entre les actions, les obligations et les instruments du marché monétaire qui peut différer des proportions de l'indice tout en respectant la volatilité maximale. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et à la sélection des supports correspondants. Ces décisions sont basées sur les prévisions de marché, les données financières et les données sur les risques. L'approche « best-in-class » n'exclut aucun secteur d'activité par principe. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le Fonds maître peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Le Fonds maître est un portefeuille mondial diversifié combinant plusieurs catégories d'actifs : actions (y compris les petites capitalisations), taux d'intérêt, crédit (y compris les titres de la catégorie « Speculative Grade », c'est-à-dire ayant une notation inférieure ou égale à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou considérée comme équivalente par la Société de gestion selon ses propres critères), investissements sur le marché monétaire, change, stratégies alternatives, matières premières (hors matières premières agricoles), exposées à toutes les zones géographiques (y compris les marchés émergents). Les actifs du Fonds maître peuvent être investis dans des OPC jusqu'à 100 %. Il peut également détenir des titres. L'exposition aux actions sera comprise entre 10 % et 30 % de l'actif total du portefeuille. La part des investissements suivants (catégorie d'actifs « taux d'intérêt ») représente au moins 60 % de l'actif total du Fonds maître : produits de taux d'intérêt (y compris les obligations convertibles) et instruments du marché monétaire (y compris les OPC), dépôts auprès d'un établissement bancaire, pensions livrées sur obligations. Le Fonds maître peut investir dans des produits de taux d'intérêt d'émetteurs publics et privés de l'OCDE qui sont de qualité « Investment grade » au moment de leur achat, c'est-à-dire ayant une notation supérieure ou égale à BBB- [Source S&P/Fitch] ou Baa3 [Source Moody's] ou considérée comme équivalente par la Société de gestion selon ses propres critères. Le Fonds maître peut investir jusqu'à 40 % de ses actifs dans des obligations d'État de la zone OCDE appartenant à la catégorie « Speculative Grade », c'est-à-dire des notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou considérées comme équivalentes par la Société de gestion selon ses propres critères. Le Fonds maître peut investir jusqu'à 40 % de ses actifs dans des obligations d'État de la zone OCDE appartenant à la catégorie « Speculative Grade », c'est-à-dire des notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou considérées comme équivalentes par la Société de gestion selon ses propres critères. Le Fonds maître est limité à une exposition aux « actifs à risque » comprise entre 0 % et un maximum de 40 % de la catégorie d'actifs totale du Fonds maître. * Le terme « actifs à risque » est défini dans la section Stratégie d'investissement du prospectus du Fonds maître. Pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, la société de gestion s'appuie sur ses équipes et sa propre méthodologie, qui comprend, entre autres, les notations émises par les principales agences de notation. La rétrogradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'implique pas systématiquement la vente des titres concernés ; la société de gestion s'appuie plutôt sur son évaluation interne pour évaluer la possibilité de conserver ou non les titres en portefeuille. Pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, la société de gestion s'appuie sur ses équipes et sa propre méthodologie, qui comprend, entre autres, les notations émises par les principales agences de notation. La rétrogradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'implique pas systématiquement la vente des titres concernés ; la société de gestion s'appuie plutôt sur son évaluation interne pour évaluer la possibilité de conserver ou non les titres en portefeuille. La sensibilité du portefeuille, un indicateur qui mesure l'impact de la variation du taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-3 ; +8]. Les achats et ventes d'instruments financiers dérivés ou de titres temporaires peuvent être utilisés par le Fonds maître pour couvrir et/ou exposer le portefeuille. Les instruments dérivés ne peuvent être utilisés par le Compartiment nourricier qu'à des fins de couverture. Le Compartiment est activement géré. Le Compartiment peut utiliser un Indice de référence a posteriori en tant qu'indicateur pour évaluer la performance du Compartiment et, en ce qui concerne l'indice de référence de la commission de performance utilisé par les catégories d'actions concernées, pour calculer les commissions de performance. Le Fonds maître privilégiera les OPC (y compris les ETF) qui intègrent une approche ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans leur processus d'investissement. Le Fonds maître privilégiera la sélection d'ETF gérés par le groupe Amundi si la stratégie recherchée est proposée par le groupe Amundi. Il n'existe aucune contrainte relative à un tel Indice de référence qui limite la construction du portefeuille. Il est prévu que la performance du Compartiment nourricier soit fortement corrélée à celle du Fonds maître. Toutefois, la performance du Compartiment nourricier sera inférieure à celle de la part T du Fonds maître en raison, en particulier, des coûts et dépenses encourus par le Compartiment nourricier. Des informations sur l'indice de référence €STR sont disponibles sur <https://www.emmbenchmarks.eu/>. Le Compartiment est un produit financier qui promeut les caractéristiques ESG conformément à l'article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

!/ Important : Le capital et/ou le rendement n'est (ne sont) pas garanti(s) ou protégé(s). L'investissement promu concerne l'acquisition de parts ou d'actions d'un fonds, et non d'un actif sous-jacent donné, tel qu'un immeuble ou des actions d'une société, étant donné que ceux-ci sont seulement des actifs sous-jacents détenus par le fonds.

* Il s'agit de la politique d'investissement mentionnée dans le document d'informations clés.

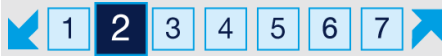
Veuillez vous reporter à la Politique générale d'Investissement Responsable de CPR ASSET MANAGEMENT et la Déclaration relative à la mise en application du Règlement SFDR disponibles via le lien <https://cpram.com/fra/fr/particuliers/investissement-responsable/documentation-esg>.

La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds.

Rien ne garantit que les considérations ESG améliore la stratégie ou la performance du fonds. Le fonds reprend dans son processus d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Un pays émergent, ou économie émergente, ou encore marché émergent est un pays dont le PIB par habitant est inférieur à celui des pays développés, mais qui connaît une croissance économique rapide.

Indicateur synthétique de risque (Source : Fund Admin)



⚡ Risque le plus faible

Risque le plus élevé ⚡



L'indicateur de risque n'est pas garanti et peut évoluer dans le temps.
L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant > 2 Ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la catégorie de risque 2 sur 7, qui est une catégorie de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Compartiment. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR Invest.

Tous les investissements comportent des risques et la valeur des investissements peut varier à la hausse comme à la baisse. Les informations sur les risques contenues dans ce document sont destinées à donner une idée des risques principaux et importants associés à ce fonds. Pour plus d'information sur les risques, veuillez consultez le prospectus et le DIC disponible : www.cpram.com/bel/fr/particuliers/products/tous-les-fonds

Frais (Source : Groupe Amundi)

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques : commissions liées aux résultats (Source : Groupe Amundi)

20,00 % annuel de performance au-delà de celle de l'actif de référence. 20 % de la différence entre l'actif net de la Catégorie d'actions et l'Actif de référence. Indicateur de performance : €STR capitalisé + 1,50 %. Méthodologie de l'AEMF depuis le 1er janvier 2022. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur nette des actifs conformément aux conditions décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être compensées avant qu'une nouvelle provision au titre de la commission de performance puisse être enregistrée. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. La commission de performance est payée même si la performance de l'action sur la période d'observation de la performance est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de référence.

Coûts récurrents prélevés chaque année (Source : Groupe Amundi)

Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation : 1,83%
Coûts de transaction : 0,00%

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie (Source : Groupe Amundi)

Frais d'entrée (maximum) : 5,00%
Frais de sortie (maximum) : 0,00%
Frais de conversion : 5,00 %
Swing Pricing : Non

Les informations sur les coûts peuvent ne pas être exhaustives et le Fonds peut induire d'autres dépenses. Pour de plus amples informations sur les coûts, frais et autres dépenses, veuillez consulter le Prospectus et le DIC PRIIPS disponibles sur www.cpram.com/bel/fr/particuliers/products/tous-les-fonds

Caractéristiques (Source : Groupe Amundi)

Données clés (Source : Groupe Amundi)

Valeur Nette d'Inventaire (VNI) : 905,26 (EUR)
Actif géré : 20,37 (millions EUR)
Date de la VNI et de l'actif géré : 30/09/2026
Valorisation : Quotidienne
Code ISIN : LU1203018376
Code Reuters : LP68308266
Code Bloomberg : CPRDEAD LX
Devise de référence de la classe : EUR
Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT (nationalité française)

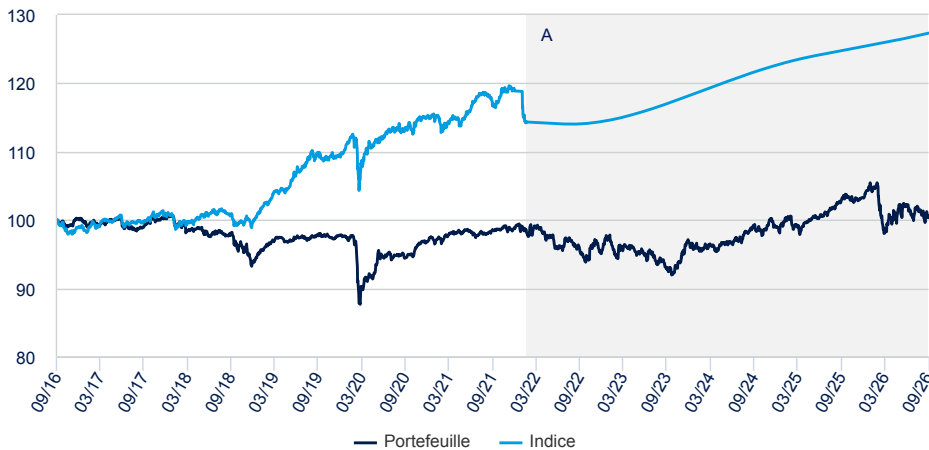
Caractéristiques principales (Source : Groupe Amundi)

Date de création du compartiment/OPC : 27/03/2015
Date de création de la classe : 27/03/2015
Date de la première VNI : 27/03/2015
Affectation des résultats : Distribution
Souscription minimum : 1 dix-millième part(s)/action(s)
Investissement recommandé au moins pendant : > 2 Ans
Forme juridique : Compartiment de SICAV
Droit applicable : de droit Luxembourgeois
Norme européenne : OPCVM
Nom du fonds maître : CPR Croissance Défensive

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Indice : Euro Short Term Rate (ESTER)

Evolution de la valeur nette d'inventaire (base 100) du 30/09/2016 au 30/09/2026 (Source : Fund Admin)



A : Depuis le début de cette période, l'indice de référence du fonds est ESTR CAPITLISE

Performances annualisées (Source : Fund Admin)

Depuis le	1 an 30/09/2025	3 ans 29/09/2023	5 ans 30/09/2021	10 ans 30/09/2016
Portefeuille	-2,19%	2,65%	0,43%	0,06%
Indice	2,06%	2,86%	1,77%	2,45%
Ecart	-4,25%	-0,21%	-1,34%	-2,38%

PERFORMANCES NETTES PAR ANNÉE CIVILE (Source : Fund Admin)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Portefeuille	4,30%	2,11%	1,51%	-3,30%	1,92%	-0,87%	4,01%	-6,24%	0,17%	2,37%
Indice	2,24%	3,79%	3,29%	-3,76%	3,07%	5,63%	9,45%	-0,89%	1,82%	4,02%
Ecart	2,07%	-1,69%	-1,78%	0,46%	-1,16%	-6,50%	-5,45%	-5,35%	-1,65%	-1,65%

Toutes les performances ci-dessus sont calculées sur la base des valeurs nettes d'inventaire dans la devise de référence de la classe (l'Euro), dividendes réinvestis. Les rendements et l'évolution de la valeur nette d'inventaire cités ont trait aux années écoulées et ne constituent pas un indicateur fiable du rendement futur. Les performances sont affichées hors frais et commissions à la charge de l'investisseur. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés. Les rendements annuels couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. L'évolution graphique de la valeur nette d'inventaire est établie sur l'hypothèse que la valeur nette d'inventaire et la valeur de l'indice sont égales à 100 à la date de début du graphique, afin de les rendre comparables.

Les rendements sont calculés hors taxes applicables à un client de détail moyen ayant la qualité de personne physique résident belge et le régime fiscal en question s'applique à ce type de personne.

Notation Morningstar ©

Notation Morningstar "Overall" © : 1 étoile

Catégorie Morningstar © :

EAA FUND EUR CAUTIOUS ALLOCATION - GLOBAL

Date de notation : 30/09/2026

Nombre de fonds de la catégorie : 2257

©2026 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : 1/appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; 2/ ne peuvent être reproduites ou redistribuées et 3/ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter :

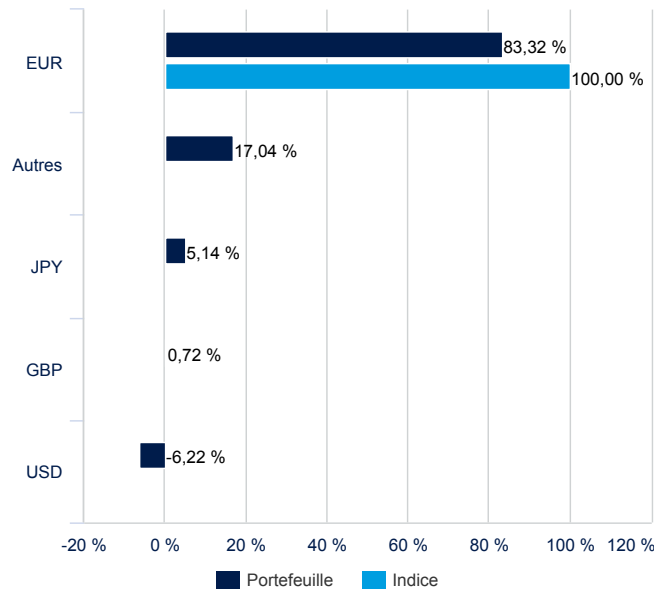
https://www.morningstar.co.uk/static/UploadManager/Assets/Morningstar_Ratings_Infographic_2023.pdf

Les répartitions présentées sur cette page sont celles de l'OPCVM Maître : CPR Croissance Défensive, qui n'est pas enregistré en Belgique.

Composition du portefeuille (à titre d'illustration uniquement - Source : Groupe Amundi)

Exposition sur les principales devises

(Source : Groupe Amundi)



PRINCIPALES LIGNES EN PORTEFEUILLE

(Source : Groupe Amundi) *

	Poids (PTF)
ARI - EUROPEAN CREDIT- I2 - C	13,91%
CPR INVEST - CLIMATE BONDS EURO - Z EUR	13,62%
BFT AUREUS ISR - Z (C)	10,61%
CPR ABSOLUTE RETURN BONDS - Z (C)	9,86%
abr dn Em Mkt Lcl Ccy Dbt K Acc EUR	9,39%
Amundi EUR Corporate Bond ESG ETF DR C	9,19%
Amundi EUR Corporate Bond 1-5Y ESG ETF A	7,20%
CPR INV B&W EU STRAT AUTO 2028 II	5,09%
Amu MSCI Emerg Mkt Ex Chn ETF Acc EUR DEU	2,28%
AMUN EUR HY Corp Bd ESG UCITS Dist (PAR)	2,26%

* Hors produits dérivés

* Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné. Il se peut que les OPC présentés dans le portefeuille ne soient pas offerts en Belgique, veuillez vérifier avec votre conseiller en investissement.

Fiscalité (Source : Groupe Amundi)Parts de capitalisation

Compartiment susceptible d'investir plus de 10 % en créances : oui

Fiscalité (résidents belges). T.O.B. [en cas de rachat et en cas de passage d'un compartiment de capitalisation vers un autre compartiment de capitalisation ou de distribution]: (ou de distribution ne portant pas sur la totalité du produit net) :1,32 % (max. 4000 EUR).

Précompte mobilier :

- investisseurs personnes physiques résidents belges agissant à titre privé:

• si investissement du patrimoine à plus de 10% en créances, précompte mobilier libératoire de 30% sera dû sur la plus-value issue de titres de créances lors de la cession, du rachat ou du partage de l'avoir social (TIS bis) ;

• à défaut (investissement à moins de 10% en créances), exonération en cas de la cession, de rachat ou de partage de l'avoir social.

- investisseurs sociétés (résidentes belges) : précompte mobilier non libératoire et imputable sur l'impôt final ; en principe, imposition au taux ordinaire de l'impôt des sociétés (25% sauf application, le cas échéant, des taux réduits).

Parts de distribution

Précompte mobilier :

- investisseurs personnes physiques résidents belges agissant à titre privé:

• précompte mobilier libératoire de 30% sur la distribution de dividendes.

• si investissement du patrimoine à plus de 10% en créances, précompte mobilier libératoire de 30% sera également dû sur la plus-value issue de titres de créances lors de la cession, du rachat ou du partage de l'avoir social (TIS bis) ; à défaut (investissement à moins de 10% en créances), exonération en cas de la cession, de rachat ou de partage de l'avoir social.

- investisseurs sociétés (résidentes belges) : précompte mobilier non libératoire et imputable sur l'impôt final ; en principe, imposition au taux ordinaire de l'impôt des sociétés (25% sauf application, le cas échéant, des taux réduits).

Pour de plus amples informations, veuillez consulter vos conseillers financiers et fiscaux habituels.

Note Générale (Source : Groupe Amundi)

La durée du compartiment est illimitée. Les informations contenues dans ce document ne doivent pas être la seule base d'évaluation d'un quelconque investissement. Tout investissement dans le Compartiment doit être fait conformément à la documentation juridique en vigueur (documentation d'information clé disponible en français, prospectus disponible en français sur le site www.cpram.com/bel/fr/particuliers/products/tous-les-fonds), et, le cas échéant, de la grille tarifaire appliquée par le distributeur, ainsi que les statuts et les rapports (semi-) annuels, disponibles gratuitement en français, sur demande, auprès de CPR ASSET MANAGEMENT, de Caceis Bank, Belgium Branch et du distributeur. **Avant toute décision d'investissement, veuillez lire attentivement la documentation d'information clé et le prospectus disponibles sur le site www.cpram.com/bel/fr/particuliers/products/tous-les-fonds ou auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique, Caceis Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86 C boîte 320, 1000 Bruxelles.** La Valeur Nette d'Inventaire (VNI) est publiée sur le site Internet www.fundinfo.com. Pour toute plainte, veuillez contacter Caceis Belgium qui assure également le service de plainte (coordonnées ci-dessus). Si notre réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter l'Ombudsman en conflits financiers à l'adresse suivante: Ombudsfin asbl - North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles (www.ombudsfin.be).

Note concernant le swing pricing (Source : Groupe Amundi)

Compartiment éligible au mécanisme de swing pricing : Non

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents, un mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement peut être appliqué pour certains fonds. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Nette d'Inventaire. Par conséquent, la Valeur Nette d'Inventaire sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif). Normalement, les ajustements de la VNI ne dépasseront pas 2 % de la VNI originale. Pour plus d'information, veuillez-vous référer au prospectus.

Avertissement

CPR Invest - Defensive (le « Compartiment »), un compartiment de CPR INVEST (la « SICAV »), un organisme de placement collectif en valeurs mobilières régi par la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010, constitué sous la forme d'une « société d'investissement à capital variable » inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B-189.795. Le siège social de la SICAV est établi au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Il est rappelé aux investisseurs que la performance passée ne garantit pas les performances futures et qu'ils risquent, le cas échéant, de perdre le montant initialement investi. Les rendements passés peuvent être trompeurs. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et de la variation du taux de change de la devise dans laquelle le Compartiment est investi lorsque celle-ci diffère de la devise de l'actionnaire. L'accès aux informations ci-contre ne pourra pas être autorisé à toute personne soumise à des restrictions, tels que les ressortissants des Etats-Unis. Ce document ne peut être copié, reproduit ou distribué, intégralement ou partiellement, sans l'accord préalable de CPR ASSET MANAGEMENT. Les informations contenues dans ce document, sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Des informations supplémentaires sont disponibles sur demande. Un résumé des droits des investisseurs et de l'accès à des mécanismes de recours collectif sont disponibles, en français, sur la page "Informations réglementaires", dans le paragraphe "Directives droits des actionnaires 2" via le lien suivant: <https://www.cpr-am.fr/Local-content/Informations-reglementaires/Informations-reglementaires>. La société de gestion peut retirer la notification des modalités prévues pour la commercialisation de parts, y compris, le cas échéant, de catégories d'actions, dans un Etat membre vis-à-vis duquel il a procédé à une notification.